

Andorra Ultra Trail Vallnord

Règlement des épreuves

Organisation

Article 1. Cims Màgics organise différentes épreuves qui auront lieu du 16 au 21 juillet 2019 dans le cadre de l'Andorra Ultra Trail Vallnord.

Définition des épreuves

Article 2. Courses

- Eufòria** : Ultra raid d'environ 233 km, 20.000 m de dénivelé positif et 20.000 m de dénivelé négatif ; elle consiste en une aventure, pour personnes expérimentées, dans toute la Principauté d'Andorre, en passant par ses pics les plus emblématiques.
- Ronda dels cims** : course à pied d'environ 170 km, 13.500 m de dénivelé positif et 13.500 m de dénivelé négatif ; elle consiste à faire un tour géant de l'Andorre en passant par son point culminant et en longeant la frontière.
- Mític** : course à pied d'environ 112 km, 9.700 m de dénivelé positif et 9.700 m de dénivelé négatif ; il consiste à réaliser le tour complet de l'Andorre en passant par son point culminant.
- Celestrail** : course à pied d'environ 83 km, 5.000 m de dénivelé positif et 5.000 m de dénivelé négatif ; il consiste à réaliser une grande boucle au cœur de l'Andorre.
- Marató dels cims** : course à pied d'environ 42,5 km, 3.000 m de dénivelé positif et 3.000 m de dénivelé négatif ; il consiste à faire un grand tour de la paroisse d'Ordino en passant par les pics du Casamanya.

Article 3. Marches

- Solidaritrail** : marche populaire d'environ 10 km, 750 m de dénivelé positif et 750 m de dénivelé négatif; consiste en un circuit autour du village d'Ordino.
- Tamarro** : marche populaire d'environ 2,5 km, 50 m de dénivelé positif et 50 m de dénivelé négatif; consiste en un petit circuit autour du village d'Ordino.

Ethique et valeurs

L'Andorra Ultra Trail Vallnord repose sur une éthique et des valeurs essentielles que partagent les coureurs, les partenaires, les bénévoles et les organisateurs.

Article 4. L'écoresponsabilité

L'organisation croit en une philosophie basée sur l'écoresponsabilité, le grand respect de la nature et de son environnement. Le tracé tente d'être le plus respectueux possible de l'environnement. L'organisation met tout en œuvre pour réduire l'impact de l'évènement. Elle utilise, dans la mesure du possible, du matériel réutilisable ou recyclable, procède à un tri sélectif (piles, papier, plastique, etc...). Le balisage du parcours, effectué à pied, sera ôté le jour-même (ou au plus tard dans les deux jours suivants). Le nettoyage du parcours sera réalisé dès le passage du dernier coureur. La communication sur papier est réduite au maximum, privilégiant le support électronique.

L'attitude du coureur est primordiale, l'organisation l'invite donc à partager sa philosophie et y contribuer par son comportement : ne jamais rien jeter au sol, utiliser les poubelles mises à disposition, respecter la flore et la faune, suivre strictement le parcours balisé sans jamais couper les sentiers.

L'Andorra Ultra Trail Vallnord a pour objectif d'impulser un évènement qui permette à tous d'admirer la beauté naturelle d'Andorre à travers le sport. Et cet environnement doit être respecté.

Article 5. La solidarité

La solidarité est un des piliers de l'évènement. Afin que l'Andorra Ultra Trail Vallnord ne soit plus qu'un simple évènement sportif, une série d'activités s'ont mises en place. Des marches populaires ouvertes à tous s'organisent, dont des personnes avec certains handicaps. De plus, des coureurs qui apportent leur soutien à des initiatives solidaires sont invités, des dons sont collectés auprès des coureurs et l'organisation fait des dons pour chaque finisher de l'une de ses courses au profit d'ONG's. Le montant de l'inscription au Solidaritrail, également, est reversé intégralement à des ONG qui organisent le même jour que le Solidaritrail et dans différents lieux du monde, une marche pour des personnes ayant des problèmes socioéconomiques ou sanitaires.

La solidarité entre les coureurs est aussi importante pour l'organisation et elle est promue par les différents formats de course.

Article 6. Le respect de son propre corps

L'Andorra Ultra Trail Vallnord participe à la politique antidopage et promeut une activité physique saine et respectueuse des capacités naturelles, des efforts et des entraînements de chacun. Afin de mettre en pratique ces valeurs, l'organisation pourra réaliser des contrôles antidopage aléatoires.

Conditions de participation

Article 7. Exigences

Les participants doivent être prêts à gérer des conditions de course parfois difficiles et un état physique ou mental découlant d'une grande fatigue. Il est conseillé aux participants d'être en très bonne condition physique et d'avoir une expérience de ce type d'épreuve.

Eufòria est une épreuve très exigeante, en semi-autonomie par équipe indissociable de deux coureurs, qui demande une condition physique excellente, un grand esprit de dépassement de soi, de solidarité et beaucoup d'expérience en montagne.

La Ronda dels cims, le Mític, le Celestrail et le Marató dels cims de l'Andorra Ultra Trail Vallnord sont des épreuves exigeantes qui se courent en semi-autonomie en milieu de montagne.

Article 8. Age minimum

- a. Courses (Eufòria, Ronda dels cims, Mític, Celestrail, Marató dels cims): l'inscription est ouverte à toute personne née en 2001 ou avant.
- b. Marches (Solidaritrail et Tamarro): l'inscription est ouverte à tous. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés sur tout le parcours par un adulte.

Article 9. Certificat médical

- a. Courses (Eufòria, Ronda dels cims, Mític, Celestrail, Marató dels cims): pour valider son inscription, il est indispensable de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, portant le cachet et la signature du médecin et datant de moins d'un an à la date de la course. Tout certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition qui précise les nom, prénom et date de naissance du coureur est valable. Les épreuves d'effort ne seront pas interprétées ni acceptées. Néanmoins, on peut utiliser le [modèle](#) téléchargeable sur le site. Le certificat doit être envoyé à inscrip@andorraultratrail.org. Aucun accusé de réception ne sera adressé.
- b. Marches (Solidaritrail et Tamarro): il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical.

Article 10. Déclaration du coureur

Pour valider son inscription, il est indispensable d'accepter le règlement et décharger de toute responsabilité les organisateurs en cas d'accident ou dommages corporels subis pendant la compétition ou après. Cette déclaration se fait en ligne pendant l'inscription.

Article 11. Condition complémentaire requise pour Eufòria : course de référence

Les deux membres de l'équipe doivent avoir fini la Ronda dels Cims 2017 ou 2018 ou avoir terminé, pendant les années 2017 ou 2018, une course d'une étape de plus de 150 km avec plus de 7.000 m de dénivelé positif, ou bien une course par étapes de plus de 200 km avec plus de 7.000 m de dénivelé positif. La direction de course pourra examiner la validité d'autres références comme par exemple des raids multi-sports.

Pour valider l'inscription, les deux membres de l'équipe doivent remplir conjointement le [formulaire](#) correspondant, téléchargeable sur le site, et l'envoyer à inscrip@andorraultratrail.org.

Article 12. Condition complémentaire requise pour la Ronda dels cims: course de référence

Il faut avoir participé à la Ronda dels Cims 2017 ou 2018 ou avoir terminé pendant les années 2017 ou 2018 une course d'une étape de plus de 100 km avec plus de 4.500 m de dénivelé positif ou une course d'une étape de plus de 165 km avec plus de 2.500 m de dénivelé positif. Pour valider l'inscription, il faut envoyer le [formulaire](#) correspondant, téléchargeable sur le site, à inscrip@andorraultratrail.org.

Article 13. Assurance

Tout participant doit être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile et accident, en vigueur pendant la course. L'organisation propose une assurance individuelle accident qui peut être souscrite au moment de l'inscription.

Article 14. Droit à l'image

Tout participant renonce à se prévaloir du droit à l'image et autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser et publier librement toute photo ou vidéo prise dans le cadre de l'épreuve.

Article 15. Inscriptions

Le paiement ne constitue qu'une préinscription. On considère valide une inscription lorsque tous les documents nécessaires à la course ont été reçus et sont corrects.

Une inscription qui n'aurait pas été validée avant la clôture des inscriptions de sa course sera considérée nulle et ne donnera lieu à aucun remboursement.

On peut vérifier l'état d'une inscription au menu "Inscription"- "Courses" ou "Marches"- "Liste d'inscrits" du site. Toute inscription validée avant le 01/06/2019 donne droit à un dossard nominatif.

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà du nombre maximum établi et il n'y a pas de liste d'attente.

Article 16. Modification de l'inscription

Un coureur inscrit peut demander le changement à la course de distance inférieure, s'il y reste des places disponibles et que les inscriptions ne sont pas closes. Pour Eufòria, cela provoque automatiquement le changement de course de l'autre membre de l'équipe.

Une seule modification sera acceptée par inscription.

Dans le cas d'avoir souscrit l'assurance annulation au moment de l'inscription, il pourra être remboursé dans les conditions suivantes :

- a. Pour une demande au plus tard le 19/04/2019, la différence sera remboursée intégralement.
- b. Pour une demande entre le 20/04/2019 et le 01/06/2019, 80% de la différence sera remboursée.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement, remplir le [formulaire](#) correspondant, téléchargeable sur le site, et l'envoyer à modif@andorraultratrail.org (le versement se fera sur le compte de la carte bancaire ayant servi pour l'inscription).

Article 17. Annulation de l'inscription

Un coureur peut demander l'annulation de l'inscription s'il ne peut pas participer à la course. Dans le cas d'Eufòria, cela provoque automatiquement l'annulation de l'inscription de l'autre membre de l'équipe ou un changement de course dans les conditions de l'article 16.

Dans le cas d'avoir souscrit l'assurance annulation au moment de l'inscription, il pourra être remboursé dans les conditions suivantes :

- a. Pour une demande au plus tard le 19/04/2019, 80% du montant de l'inscription lui sera remboursé.
- b. Pour une demande entre le 20/04/2019 et le 17/05/2019, 70% du montant de l'inscription sera remboursé.
- c. Pour une demande entre le 18/05/2019 et le 01/06/2019, 60% du montant de l'inscription sera remboursé.
- d. Pour une demande entre le 02/06/2019 et le 03/07/2019, 50% du montant de l'inscription sera remboursé, pendant le mois suivant la course.
- e. Pour une demande entre le 04/07/2019 et 2 jours avant le départ de sa course, 40% du montant de l'inscription sera remboursé pendant le mois suivant la course, sur présentation d'un certificat médical daté de cette période.

Pour pouvoir bénéficier du remboursement, remplir le [formulaire](#) correspondant, téléchargeable sur le site, et l'envoyer à modif@andorraultratrail.org (le remboursement se fera sur le compte de la carte bancaire ayant servi pour l'inscription).

Conditions de course

Article 18. Barrières horaires

Il y a plusieurs barrières horaires indiquées sur le site de l'Andorre Ultra Trail Vallnord (description de chaque course). Ces horaires correspondent à l'heure maximale de sortie du point. Celles-ci peuvent être modifiées à tout moment par l'organisation. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre au-delà des barrières horaires le feraient hors course et sous leur propre responsabilité, après avoir rendu leur dossard et leur puce électronique.

Article 19. Parcours

Les épreuves de l'Andorra Ultra Trail Vallnord se déroulent presque exclusivement sur des sentiers de montagne dont une partie sur le GRP de l'Andorre ou sur un GR. Selon la course, les coureurs traverseront le parc naturel communal des vallées du Comapedrosa, celui de la vallée de Sorteny ainsi que la vallée du Madriu Perafita Claror déclarée patrimoine mondial par l'Unesco. Ils sont soumis, comme tout autre visiteur, aux normes qui régissent [ces parcs](#).

Article 20. Ravitaillements

Plusieurs ravitaillements, à l'usage exclusif des coureurs, se trouvent sur le parcours:

- légers (boissons, aliments sucrés)
- conséquents (boissons, aliments sucrés, aliments salés)
- très conséquents (boissons, aliments sucrés, aliments salés, féculents)

Le responsable du ravitaillement pourra interdire, ou limiter, l'accès aux accompagnants afin de faciliter la gestion de la course.

Article 21. Dossards

Le dossard est personnel et intransférable. En aucun cas, il ne doit être échangé avec une tierce personne. La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard. Il doit être visible pendant toute la durée de la course et disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe mais impérativement sur l'avant du coureur. En aucun cas, le dossard n'est envoyé au domicile du coureur. Le retrait du dossard d'Eufòria se fait sous condition de la présence du coureur au briefing.

Article 22. Contrôles

Le nombre et la localisation des postes de contrôle ne sont pas communiqués par l'organisation.

Article 23. Chronométrage

Ronda dels cims, Mític, Celestrail, Marató dels cims: Il est obligatoire de pointer à tous les points de contrôle prévus à cet effet, départ et arrivée inclus.

Article 24. Contrôle et gestion spécifiques à Eufòria

- a. Le coureur doit assister obligatoirement au briefing.
- b. Le coureur doit télécharger sur son propre GPS, depuis le site de l'Andorra Ultra Trail Vallnord, les tracks original et alternatifs du parcours avant de retirer son dossard.
- c. Le parcours ne comporte aucun balisage.
- d. L'organisation délivre à chaque coureur une balise intransférable qui permet un suivi en ligne de sa position à tout moment.
- e. L'organisation met à disposition 4 bases de vie avec ravitaillement, zone de repos, assistance médicale et paramédicale.
- f. Eufòria est une course par équipe de deux coureurs indissociables, en aucun cas les deux coureurs d'une même équipe peuvent se séparer sur le parcours (tolérance de 200m maximum).

Article 25. Assistance

L'assistance personnelle est permise exclusivement sur les points de ravitaillement, sauf pour le cas d'Eufòria où elle est tolérée tout au long du parcours. Il est interdit de se faire accompagner par une personne qui n'est pas inscrite à la course.

Article 26. Abandon volontaire

Sauf en cas de blessure, l'abandon n'est possible qu'à un point de contrôle ou base de vie. Si ce point n'est pas accessible en véhicule, le concurrent devra regagner le point de rapatriement le plus proche par ses propres moyens. Il est interdit de quitter le circuit sans en avoir, au préalable, averti l'organisation et en être dûment autorisé. Il est obligatoire de pointer s'il s'agit d'un point de contrôle de chronométrage.

Dans le cas d'Eufòria, l'autre membre de l'équipe est automatiquement éliminé. S'il souhaite rester en course, il doit s'intégrer à une autre équipe à la base de vie suivante ou bien constituer une nouvelle équipe avec un coureur dans la même situation. Dans ces deux cas, l'accord de l'organisation et des membres de l'équipe d'accueil est indispensable.

Article 27. Abandon obligatoire

L'équipe de l'organisation peut retenir momentanément un coureur ou l'obliger à abandonner la course si elle considère que son état met en danger son intégrité physique ou sa sécurité.

Article 28. Météorologie

En cas de conditions météorologiques adverses, l'organisation se réserve le droit de neutraliser la course, modifier le parcours, les barrières horaires, l'heure de départ et même de l'annuler.

Dans ces cas-là, aucun remboursement ne sera effectué.







Article 29. Sacs coureurs

Les sacs personnels des coureurs peuvent être déposés durant les horaires prévus dans un local fermé où ils sont surveillés et disponibles à l'arrivée.

Les sacs pour les bases de vie, offerts par l'organisation, doivent être déposés durant les horaires prévus. Ils peuvent être récupérés après la fermeture des bases de vie. Dans ces sacs, on n'accepte pas de bâtons.

Aucune vérification des sacs n'étant faite au moment du dépôt, l'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de perte. Tout sac non récupéré à la fin de l'évènement ne pourra être réclamé et en aucun cas il ne sera envoyé.

Article 30. Equipement obligatoire et conseillé

							
GPS avec tracks téléchargés	Obligatoire						
Batterie de recharge pour le GPS	Obligatoire						
Pastilles potabilisatrices	Obligatoire						
Anorak ou veste en duvet	Obligatoire						
Veste polaire		Conseillé	Conseillé				
Trousse de secours	Obligatoire	Conseillé	Conseillé				
Lampe frontale avec piles de rechange	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire			
Couverture de survie (min. 1,40 x 2,10m)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Sifflet	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Veste imperméable avec capuche (min. 10.000 mm de colonne d'eau)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Conseillé	Conseillé
Bande élastique adhésive (strapping)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Téléphone portable permettant son utilisation en Andorre	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Conseillé	Conseillé
Réserve d'eau ⁽¹⁾	Obligatoire 2l	Obligatoire 1l	Obligatoire 1l	Obligatoire 1l	Obligatoire 0,5l	Obligatoire 0,5l	Conseillé
Réserve alimentaire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Conseillé	
Protection de la tête couvrant les oreilles (tour de cou autorisé)	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Conseillé	Conseillé
T-shirt à manches longues ⁽²⁾	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Collant long ⁽³⁾	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Surpantalonn imperméable	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Gants	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire		
Bâtons	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	
Sac bivouac	Conseillé						
Lampe frontale de rechange	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé			
Crème solaire	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé
Crème anti-échauffements	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé			
Gobelet ⁽⁴⁾	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé	
Lampe rouge clignotante	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Conseillé			

(1) La réserve d'eau doit être pleine au départ et à la sortie de chaque ravitaillement.

(2) Il peut être remplacé par un T-Shirt à manches courtes avec des manchettes de façon à ce que les bras soient totalement couverts.

(3) Il peut être remplacé par un corsaire avec des jambières de façon à ce que les jambes soient totalement couvertes.

(4) Pour des raisons de protection de l'environnement, il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements.

Les coureurs doivent disposer du matériel obligatoire pendant toute la durée de la course. En fonction des conditions météorologiques, l'organisation annoncera pendant le briefing précédant la course le matériel obligatoire qui pourrait devenir optionnel.

Article 31. Pénalisation ou disqualification

Les commissaires de course veillent à l'application du règlement et sont habilités à appliquer les pénalisations ou disqualification prévues.

Le jury de l'épreuve, constitué du directeur de course, du responsable des contrôles et d'un commissaire de course, a la responsabilité de statuer sur les réclamations.

Manque au règlement	Pénalisation/ disqualification
Sortie du parcours balisé	Pénalité de 15 mn.
Accompagnement par une personne non-inscrite à la course en dehors des zones de tolérance	Pénalité de 2 h.
Assistance ou ravitaillement en dehors des zones réservées à cet effet (sauf pour Eufòria)	Pénalité de 2 h
Sortie du parcours balisé (ou s'éloigner du track officiel) représentant un raccourci important	Pénalité d'1 h jusqu'à disqualification
Jet volontaire de détritrus	Pénalité de 2 h
Absence d'un élément du matériel obligatoire de sécurité : frontale, couverture de survie, sifflet, veste imperméable avec capuche, bande élastique adhésive, téléphone	Disqualification
Absence d'un autre élément du matériel obligatoire	Pénalité de 2 h
Non-assistance à personne en difficulté (blessure, épuisement, hypothermie ...)	Pénalité d'1h ou disqualification, en fonction des conséquences
Ne pas passer à un point de contrôle ou ne pas y pointer	Disqualification
Départ d'un poste de contrôle après la barrière horaire	Disqualification
Se faire accompagner par un animal	Disqualification
Abandon de la course sans en avertir l'organisation	Interdiction de participer aux éditions suivantes
Dans le cas d'Eufòria, se séparer de son binôme (de plus de 200m)	Disqualification, et selon le cas interdiction de participer aux éditions suivantes
Autre manquement au règlement ou à l'éthique de la course	En fonction de la décision du jury de l'épreuve

Chaque manquement au règlement se cumule autant de fois qu'il est constaté.

Article 32. Réclamations

Les coureurs pourront présenter par écrit des réclamations auprès du jury de l'épreuve dans un délai maximum de 2 heures après la remise des prix (ou au maximum 2h après le fait réclamé).

Conditions d'après course

Article 33. Sur le site de l'arrivée, les coureurs peuvent récupérer leurs sacs, disposer de douches, bain turc, sauna et *spa*. Ils peuvent également prendre leur repas d'après-course avec leurs accompagnants.

Classement et récompenses

Article 34. Classement général

- Eufòria : prime et trophée aux trois premières équipes hommes, femmes et mixte
- Ronda dels cims: prime et trophée aux trois premiers hommes et femmes
- Mític: prime et trophée aux trois premiers hommes et femmes
- Celestrail: trophée aux trois premiers hommes et femmes
- Marató dels cims: trophée aux trois premiers hommes et femmes

Article 35. Classement par catégories

- Catégories pour les courses

Júnior	18 - 19 ans
Promesa	20 - 22 ans
Sènior	23 - 39 ans
Veterà 1	40 - 49 ans
Veterà 2	50 - 59 ans
Veterà 3	60 - 69 ans
Veterà 4	70 o +

Ronda del cims, Mític, Celestrail et Marató dels cims: lot aux trois premiers de chaque catégorie, hommes et femmes. Se retire, à l'aide du dossard, à l'endroit et aux horaires prévus, au plus tard le dimanche, dernier jour de l'évènement. En aucun cas il ne sera envoyé au domicile du coureur.

- Catégories pour les mineurs qui participent au Solidaritrail

Xics	<3 ans
Escoleta	4 – 5 ans
Prebenjamí	6 – 7 ans
Benjamí	8 – 9 ans
Aleví	10 – 11 ans
Infantil	12 – 14 ans
Cadet	15 – 17 ans

Remise de prix pour les trois premiers de chaque catégorie

Article 36. Finishers

Ils ont tous droit au cadeau de leur course.

Pour les courses (Eufòria, Ronda del cims, Mític, Celestrail et Marató dels cims) le retirer, à l'aide du dossard, à l'endroit et aux horaires prévus, au plus tard le dimanche, dernier jour de l'évènement. En aucun cas il ne sera envoyé au domicile du coureur.

Pour les finishers des courses, un diplôme est téléchargeable sur le site.

En cas de doute, la version en catalan est la seule valide.